



Le SNUCLIAS-FSU et ses équipes se battent sur le terrain aux côtés des assistantes familiales pour obtenir des améliorations de leurs rémunérations, de leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur profession. Au plan national la titularisation est pour nous la véritable solution, mais nous continuons à mobiliser localement et à faire avancer la profession. Quelques exemples en cours, menés par le SDU87, SDU94 et le SDU15.

SDU 94 / SDU 15 / SDU 87

Aux côtés des assistantes familiales

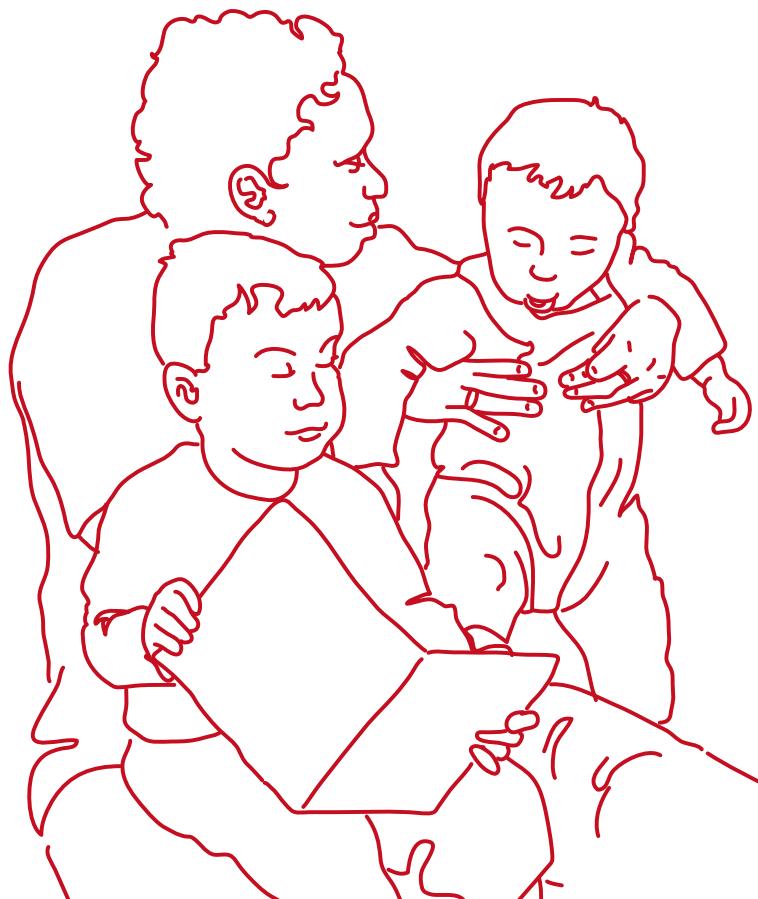
Val-de-Marne

LES ASSISTANTES FAMILIALES SE MOBILISENT !

Près de 400 Assistantes familiales sont employées dans le Val-de-Marne, certaines par des associations, et la grande majorité (280) au sein des placements familiaux du Conseil général. À la suite des dernières élections CCPD en 2011, un travail régulier a été mis en place avec ces collègues, sous forme d'une réunion tous les deux mois. Ces réunions sont très appréciées car, exerçant leur métier à leur domicile, les Assistantes familiales sont isolées.

AU CONSEIL GÉNÉRAL : UNE AVANCÉE ET DES REVENDICATIONS

Pour celles employées par le Conseil général, notre syndicat vient d'obtenir une participation de l'employeur aux frais de mutuelle, et ce rétroactivement au 1^{er} février 2011, comme pour les autres agents départementaux. Cependant, d'autres revendications sont mises en avant...



EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU

DES REVALORISATIONS SALARIALES ET DES INDEMNITÉS...

Revalorisation de la part entretien à 15 euros minimum par jour et par enfant (elle est actuellement de 12,26 euros), maintien de la sujexion exceptionnelle versée pour l'accueil d'enfant handicapé même si son handicap évolue favorablement, octroi d'un week-end libre par mois en cas d'accueil continu y compris les week-ends, versement d'une indemnité compensatrice au membre de la famille qui prend le relais en cas de congés annuels de l'assistante familiale, octroi d'une indemnité de vacances pour la location d'été lorsque l'enfant ou le jeune est présent, revalorisation à 50 euros du crédit accordé pour le cadeau de Noël lorsqu'il s'agit d'adolescents, octroi d'un crédit pour les cadeaux d'anniversaire.

Les Assistantes familiales exigent aussi le rattrapage du retard dans le remboursement des frais de déplacement (6 à 8 mois de retard !), et revendentiquent la participation à la réunion de synthèse qui a lieu avant la rencontre avec le juge, l'instauration d'une visite médicale régulière auprès de la médecine du travail, le maintien de la rémunération lorsque les enfants sont retirés du jour au lendemain.

... ET AUSSI UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

À travers ces revendications qui touchent à la fois leur rémunération et leurs conditions de travail, les Assistantes familiales souhaitent être pleinement reconnues comme professionnelles, car elles ont l'impression d'être corvéables, 24 h sur 24, sans pouvoir se faire entendre.

Elles sont de plus en plus souvent incitées à accepter tout enfant qui leur est confié, sans avoir nécessairement toutes les informations sur son état de santé physique et surtout psychique. Or, il s'agit parfois d'enfants handicapés mentaux ou psychiques, qui devraient être accueillis dans des établissements adaptés avec du personnel formé à ce type de handicap. Mais le désengagement de l'Etat ne permet plus de répondre à certaines situations (absence de moyens entraînant la déscolari-

→ sation de certains enfants, fermeture des accueils spécialisés le week-end).

CONNAÎTRE LES BESOINS DES ENFANTS

Une étude diagnostic sur les placements familiaux vient d'être réalisée par deux personnes, dont l'une a ensuite été embauchée comme responsable-adjointe du service ! Un résumé a été transmis aux organisations syndicales, il ne reflète pas vraiment la parole des personnels. Et surtout, il met fortement en avant les assistantes familiales, sans doute pour mieux leur faire accepter les accueils d'urgence dans toutes les conditions. Les travailleurs sociaux sont ainsi relégués au second plan. On oublie le rôle primordial d'un premier accueil en foyer, qui permettait d'évaluer les besoins de l'enfant. Il était ensuite confié à une famille qui acceptait de l'accueillir en toute connaissance de cause, et donc dans de

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU /

meilleures conditions pour tout le monde.

La communication du résultat complet de l'étude est pour l'instant refusée aux syndicats.

Les Assistantes familiales entendent être pleinement associées à la réorganisation qui est dans l'air. Une délégation va intervenir au prochain CTP, pour remettre des pétitions et porter les revendications des collègues. Des réponses et des engagements précis seront exigés du Conseil général et de la haute hiérarchie !

Cantal

LES ASSISTANTES FAMILIALES RÉUNIES ET MOBILISÉES

Le Conseil général du Cantal emploie en moyenne 80 assistantes familiales. 7 d'entre-elles ont décidé de rejoindre la FSU après un travail d'élaboration des revendications tant nationales que locales. Sur le plan national, les assistantes familiales du Cantal revendiquent :

- leur intégration, en tant que fonctionnaire titulaire de la FPT, après une période d'essai de trois mois, suivie de 9 mois avec le statut de stagiaire,
- une évolution de carrière,
- la reconnaissance de leur temps de travail par l'attribution de jours de RTT,
- l'attribution automatique de congés annuels qui autorisera dans les faits le droit au compte épargne temps,
- l'établissement de critères nationaux pour l'attribution de la majoration de sujexion exceptionnelle.

Sur le plan local, les assistantes familiales du Cantal revendiquent :

- la reconnaissance de leur compétence professionnelle qui passe par leur participation effective à l'équipe éducative,
- d'être actrices du projet de l'enfant,
- la définition collective, au sein de l'ASE, des critères d'attribution de sujexion exceptionnelle en attente de critères nationaux.

Haute-Vienne

NOUVEAU GUIDE DES DROITS CONTRE UN TRAITEMENT INJUSTE

En 2011, informée par des assistantes familiales des difficultés de paiement de leurs frais de déplacements, la section FSU a écrit à toute la profession. Plus de 50 collègues (1/4 des effectifs !) sont venues expliquer leur malaise, et plus souvent même, leur colère vis à vis du traitement que l'administration leur réservait.

MALAISE ET COLÈRE DES ASSISTANTES FAMILIALES

Leurs frais de déplacement n'étaient plus payés depuis des mois et faisaient l'objet de tracasseries infinies. Mieux encore, une première promotion de 40 assistantes familiales qui avaient préparé le diplôme d'Etat pendant deux ans, n'a pu passer les épreuves faute d'avoir été inscrite par l'organisme de formation, qui lui-même n'était pas agréé par le ministère !

Sous la menace d'une mobilisation, le Conseil général a réglé rapidement les frais de déplacement, dont certains dataient de février 2011 ! Plus de 700 états de frais auraient été traités en fin d'année !

En Haute-Vienne, la partie entretien reste fixée au minimum ; à savoir 3,5 taux de smic/jour, sans parler bien sûr des difficultés multiples que les assistantes familiales rencontrent pour faire entendre leur voix sur l'accroissement de la précarité du métier, et une gestion peu transparente des placements.

UNE NÉGOCIATION QUI S'OUVRE ENFIN, MAIS QUI PIÉTINE

Nous avons obtenu qu'une négociation s'ouvre afin que soient remis à plat les droits des assistantes familiales, mais celle-ci piétine face à une administration qui ne donne aucune réponse concrète sur les revendications péquénaires. Nous demandons 4,5 taux de SMIC/jour, la suppression du forfait de 20 kilomètres jour non remboursés, un véritable droit à congés annuels, la prise en charge de la formation pour préparer le D.E.. L'essentiel des collègues travaillent en milieu rural, la prise en charge des enfants exige des déplacements quotidiens.

Quand aux droits de l'enfant en matière de loisirs etc... ceux-ci pourraient être tributaires des efforts financiers que voudront bien faire leurs parents dans le cadre du «projet pour l'enfant». Ainsi des droits attachés à l'enfant ne feraient plus partie de la négociation.

Bref, si la reconnaissance des assistantes familiales dans le cadre de la gestion du placement pourrait être améliorée (participation aux synthèses...), le Conseil général se fait tirer l'oreille pour engager une véritable reconnaissance professionnelle.

DES ASSISTANTES FAMILIALES MOBILISÉES ET QUI S'ORGANISENT

Près de 30 collègues ont rejoint la FSU, et un groupe de travail très actif et chaleureux est engagé dans la négociation. Une pétition est en cours de signature et les assistantes familiales sont appelées à se joindre au mouvement de grève du 10 mai, contre la régression sociale et l'autoritarisme qui caractérisent aujourd'hui la gestion de cette collectivité.



ÉLECTIONS COS À IVRY-SUR-SEINE : **une première pour la FSU !**

Notre section des communautaires d'Ivry-sur-Seine, autrefois CFDT et maintenant FSU, est présente de longue date sur la ville. Avec combativité, ténacité et humour, ses militants ont peu à peu développé leur section syndicale face à l'omniprésence de la CGT locale. Le COS d'Ivry, appelé CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles), était géré depuis sa création par la seule CGT. En 2008, alors que notre section se présente pour la première fois à l'élection du CASC, elle apprend, le jour même du scrutin, que sa

liste n'est pas recevable ! Pour ce faire, la CGT a invoqué le prétexte de «non-représentativité», alors que la section, reconnue par l'employeur, siège au CTP et au CHSCT depuis plus de dix ans !

En 2011, notre section se représente à l'élection, qui est repoussée au 26 janvier 2012. Il aura fallu l'intervention de la Municipalité pour permettre enfin le pluralisme syndical, qui était très attendu par les collègues d'Ivry si l'on en croit les résultats :

Sur une participation peu élevée (34%) mais malgré tout plus du double de 2008

lorsque la CGT était seule, notre section FSU remporte 28% des voix (soit 5 sièges au conseil d'administration) et la CGT 72% (12 sièges).

Une très belle première pour l'équipe militante d'Ivry, avec cette nouvelle reconnaissance de son travail de terrain. Son action syndicale est ainsi largement reconnue par les collègues qui ont voté pour sa liste, mais aussi par des camarades cégétistes soucieux de démocratie.

La section vient enfin d'obtenir un siège au bureau du CASC, fortifiant ainsi sa présence active et militante. Bravo à l'équipe !

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU



SDU 87/SDU 93 **Jour de carence, jour de colère**

Syndicat INTER 87/FSU APPEL À TOUS LES EMPLOYEURS POUR LA DÉSOBÉISSANCE

Dès l'annonce du projet d'application du jour de carence, la section du Conseil régional du Limousin fait adopter par le CTP une motion votée à l'unanimité. En janvier 2012, après la publication de la loi de finances, le syndicat départemental envoie un courrier aux 280 employeurs de la territoriale de la Haute-Vienne pour qu'ils refusent d'appliquer cette mesure injuste.

Immédiatement plusieurs maires nous répondent favorablement. Mais, deux des trois plus grosses collectivités, parfois même sans attendre la circulaire d'application, comme au Conseil général, procèdent aux retraits sur salaire. Pour le seul mois de janvier, le CG du 87 prélève 10 000 euros sur les salaires des agents malades, malgré la position de ses représentants en CTP. Son administration annonce que cela lui fera gagner 150 000 euros si le nombre d'arrêts maladie en 2012 est équivalent à celui de 2011 !

Le syndicat a évalué que cette mesure pourrait se traduire par une ponction de 800 000 euros sur les salaires des 9 000 territoriaux haut-viennois. Dans une conférence de presse, très bien relayée le 2 avril 2012, les animateurs d'Inter 87/FSU ont appelé les Maires et Présidents à la désobéissance et mis en avant toutes les collectivités qui partagent le point de vue du syndicat.

SDU CLIAS 93-FSU SUR TOUS LES FRONTS

Inspirés par Inter 87, les camarades du SDU CLIAS 93-FSU de Montreuil ont eux aussi proposé au CTP de leur collectivité une motion contre «*un jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie ordinaire dans la fonction publique.*»

Adoptée le 20 mars 2012 par l'ensemble des représentants de l'employeur et du personnel (CGT, FSU), cette motion rappelle que «*cette mesure est injuste et inefficace : injuste, car le gouvernement fonde sa décision, notamment, sur la volonté de corriger une inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...). Inefficace, car l'économie générée le serait pour les employeurs, mais pas pour le budget de la Sécurité sociale, distinct de ceux de l'État et des collectivités. Par ailleurs, les fonctionnaires subissent de manière drastique les effets de la crise, et il n'est pas admissible de leur imposer une nouvelle régression.*»

Votée le 16 mars, après l'adoption de l'article 105 de la loi de finances pour 2012 et la publication de la circulaire d'application du 24 février 2012, la motion demande «*instamment au Gouvernement actuel de supprimer cette disposition injuste*» et «*interpelle les candidats à l'élection présidentielle afin qu'ils prennent position à ce sujet.*»

De la même manière, la section Conseil Général a déposé une motion au CTP du 17 février 2012 à laquelle se sont associés les élus des autres organisations syndicales. Elle a aussi écrit au Président du Conseil Général pour lui demander de ne pas appliquer le jour de carence. Par un courrier du 3 avril, ce dernier considérant «*que des contentieux avaient d'ores et déjà été engagés ou seraient à l'étude contre cette disposition...*» a «*décidé de s'asseoir à l'application du jour de carence dans l'attente de l'examen des recours engagés.*» Profitons des élections législatives qui arrivent pour relancer l'interpellation des candidats et du nouveau gouvernement qui va être mis en place pour obtenir enfin le retrait de cette mesure inique.

Accord sur la santé et la sécurité au travail

À LA VILLE DE PARIS

A près 23 séances de négociation, quatre organisations syndicales ont signé avec la Ville de Paris un accord cadre sur la santé et sécurité au travail. Le SUPAP-FSU et la CGT, qui se sont investis le plus dans la «négociation» n'ont pas signé cet accord.

Ce texte, de plus de 100 pages, n'apporte pas grand-chose de plus que la déclinaison de la réglementation en vigueur, dans un contexte où les conditions de travail s'aggravent dans de nombreux services, du fait de la création d'équipements nouveaux par redéploiement

d'effectifs, et d'exigences de plus en plus grandes de la part de l'employeur.

Par ailleurs, en l'absence de délibération du Conseil de Paris, les quelques dispositions complétant la réglementation ne s'imposent pas à l'employeur! Nous en voulons pour preuve la requête d'un collègue qui vient récemment d'être rejetée par le tribunal administratif de Paris, au motif que l'instruction sur la santé au travail signée par le secrétaire général de la Ville de Paris le 1^{er} mars 2004 n'avait pas de valeur réglementaire et que l'agent ne pouvait s'appuyer sur le contenu

de cette directive pour faire valoir ses droits!

Il est vrai que la Ville de Paris, accord ou pas, ne s'embarrasse pas de grand-chose. Encore récemment, une fois l'accord signé, elle vient de refuser de réunir un CHS demandé par la totalité des élus, sous prétexte, qu'à son avis, il n'y avait pas matière à réunion! Cet accord ne nous permettra donc, pas plus qu'hier, de remettre en cause les organisations du travail et les modalités d'exercice du pouvoir hiérarchique dont les excès, de plus en plus fréquents, restent impunis quand bien même ils sont dénoncés et prouvés!

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU /

STATUT DES PERSONNELS DE LA VILLE DE PARIS

Des évolutions nécessaires en vue

Les personnels de la Ville de Paris bénéficient d'un statut spécifique qui, sur certains points, reprend des dispositions de la fonction publique d'Etat. L'intérêt de ce statut spécifique réside principalement dans le maintien des modalités de recrutement dans des corps de fonctionnaires par ordre de mérite, et l'existence de quelques corps spécifiques bénéficiant d'échelles indiciaires ou de carrières plus avantageuses. Par exemple les éboueurs sont recrutés à l'échelle 4 avec une carrière accélérée.

Le Conseil supérieur des administrations parisiennes et le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale se sont prononcés sur un projet de décret modifiant le statut des personnels des administrations parisiennes. Ce décret devrait paraître d'ici la fin de l'année. Ce texte est indispensable pour rendre applicables à Paris les modifications de la loi du 26 janvier 1984, relatives aux personnels de la fonction publique territoriale introduites depuis le 1^{er} juin 2001.

Le statut des personnels des administrations parisiennes n'avait pas été modifié depuis 2001. Dans certains cas, la Ville avait déjà appliqué par anticipation des dispositions nouvelles, mais dans le flou juridique le plus absolu. Cette actualisation, que nous avions demandée, remet les pendules à l'heure. Par ailleurs, à la demande des organisations syndicales, ce décret substitue la possibilité d'avancement d'échelon à la durée minimale à l'avancement dit accéléré. Cela devrait faire gagner plusieurs années de carrière sur une échelle indiciaire.

Le statut des fonctionnaires est loin d'être parfait, mais quand on attend 10 ans pour actualiser les textes, cela peut laisser place à l'arbitraire le plus complet !

Notons que les élections professionnelles auront lieu à la même date que dans le reste de la fonction publique et que pour la première fois, les voix seront prises en compte pour le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

LA FSU S'IMPLA

Créée en 1976 la SNI (Société Nationale Immobilière) est l'héritière de l'ancienne Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires et agents de l'Etat (CILOF) et de la Société de gestion immobilière des Armées (SOGIMA). Elle est devenue la première société HLM de France, avec plus de 300 000 logements dont près de 200 000 logements sociaux, ce qui fait d'elle le premier (et donc le plus puissant) opérateur du secteur HLM.

Au cours des années, elle a absorbé pas mal de petites sociétés ou opérateurs locaux aux cinq coins de l'hexagone (RIVP, Sainte-Barbe...) ou créé des sociétés civiles immobilières qui lui ont permis d'étendre son influence dans l'ensemble du champ du logement social. Filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, elle possède et gère à la fois un important parc social conventionné via des filiales (OSICA, SCIC Habitat, EFIDIS), dont plus de 80% de ses locataires sont issus du secteur public et principalement de certains ministères (Défense, Justice, Intérieur, Education...) mais aussi un important parc dit «intermédiaire» ou libre de près de 100 000 logements.

La SNI est dirigée par un ex-Contrôleur général des armées (André Yché) qui s'est récemment fait le chantre de la politique sarkozyste en faveur de «la France des propriétaires» en osant



LE SDU CLIAS 95-FSU

au cœur du service public local

La création du SDU CLIAS 95-FSU est le résultat d'une belle aventure collective, mais également celui d'un certain nombre de constats. D'abord, le constat de la lente dégradation du service public. Ensuite, celui du désengagement de l'Etat qui ces dernières années, a laissé les collectivités, leurs établissements publics et leurs agents seuls face aux conséquences de politiques publiques aussi injustes qu'inefficaces.

Notre première section a été installée fin 2011 au sein de l'Office public de l'habitat d'Argenteuil-Bezons. Depuis sa création, il y a plus de 80 ans un seul syndicat représentait les agents de cet organisme qui gère environ 12 000 logements répartis sur trois communes du Val-d'Oise dont l'une de plus de 100 000 habitants.

Il était donc temps que plusieurs voix s'élèvent pour porter toutes les revendications des agents dans un débat ouvert, la pluralité de l'expression syndicale n'étant pas un mal, mais bien la traduction d'une pratique démocratique de la représentation salariale.

Les élections professionnelles de novembre 2011 ont confirmé cette attente de nos collègues. En effet, le taux de participation à ce scrutin a atteint un niveau de 88% et bien que récemment installé au sein de l'Office, le SDUCLIAS 95-FSU s'est hissé au rang de syndicat représentatif avec un score global de 45%. Nous avons par ailleurs obtenu des élus dans toutes les catégories professionnelles (A, B et C), ainsi que dans chacune des instances représentatives du personnel : Comité d'entreprise, Délégués du personnel, CHSCT (voir résultats détaillés ci-contre).

Depuis, nous avons pu insuffler une nouvelle dynamique et fait entendre notre exigence d'un dialogue social ouvert et constructif au service de tous. Nous avons également multiplié les propositions

COMITÉ D'ENTREPRISE	Collège A	Collège B	Collège C
Score SDU 95 FSU	75,60%	48,50%	32,20%
Nombre d'élus	1 sur 1	0 sur 2	1 sur 2



DÉLEGUÉ DU PERSONNEL	Collège A & B	Collège C
Score SDU 95 FSU	56,60%	35,10%
Nombre d'élus	2 sur 3	1 sur 4

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU

et obtenu des premiers résultats concrets : augmentations collectives de 55 € mensuels pour les plus bas salaires, élargissement de la prime d'expérience, renégociation de l'accord sur le temps de travail en vue d'une meilleure prise en compte des heures supplémentaires, plan épargne retraite pour tous, etc.

Les chantiers pour les mois à venir sont nombreux : renégociation du régime indemnitaire, ouverture des échanges sur les politiques de promotion et avancement de grade...nous restons donc déterminés et combatifs. Plus que jamais le service public du logement et ses agents ont besoin d'être défendus !

CONTACT : 06.42.56.63.96 ou **fsu.abh@gmail.com**



NTE AUSSI DANS LES SA HLM

écrire que « *le métier d'avenir n'est pas celui de bailleur social, c'est celui d'opérateur immobilier* » et « *la seule manière réaliste et pertinente (sic) de dynamiser le logement social, c'est d'instiller des mécanismes de gestion privée dans son exploitation* » !

Dans un tel contexte, il n'a pas manqué de s'affronter avec certains des syndicats du groupe, attachés à la mission sociale de leurs sociétés, et pas du tout prêts à cautionner les ventes d'appartements sociaux et les plans sociaux destinés à liquider ses personnels de proximité...

C'est ainsi que la section CFDT de la SNI s'étant fortement opposée à la politique de casse du logement social engagée par la direction, s'est trouvée scandaleusement « désavouée » par le secteur confédéral CFDT, ce qui a permis à la SNI d'engager une procédure de licenciement contre son délégué central Marc Boucoiran !

Malgré l'avis contraire de l'inspection du travail, le Ministre Xavier Bertrand passa outre et entérina la demande, permettant ainsi à son ami André Yché d'engager la procédure.

La section CFDT de la SNI décida alors de quitter sa confédération et de rejoindre le jeune syndicat SNUP FSU de la Caisse des Dépôts, puis de se présenter aux premières élections professionnelles qui auraient lieu au sein de la Société, afin d'y

acquérir une représentativité qui leur permettrait à la fois de défendre leur délégué central menacé, et de pouvoir continuer leur action collective auprès des personnels de la SNI... C'est donc au sein de SCIC Habitat (l'une des principales filiales de la SNI avec plus de 1 800 agents) que nos camarades ont mené campagne pour les élections professionnelles d'avril 2012, en concurrence avec les cinq autres syndicats déjà présents dans l'entreprise

En moins d'un mois de campagne sur tout le territoire métropolitain, et sans autres moyens que l'aide de l'équipe syndicale du SNUP FSU de la Caisse des Dépôts, et des militants du SDU 95, nos camarades ont décroché la seconde place avec 15,26 % des suffrages, derrière la CGT, mais devant la CFDT qui les avait exclus, FO, la CGC et l'UNSA (qui a perdu sa représentativité en passant sous la barre des 10% des suffrages exprimés).

C'est un superbe résultat qui s'accompagne pour la première fois de l'élection de délégués DP et CE sous étiquette FSU, et qui va permettre à nos camarades de poursuivre leur implantation au sein du groupe SNI, comme du mouvement HLM à travers ses autres filiales, et qui va sans nul doute contribuer à renforcer la bataille que mène la FSU toute entière pour la réintégration de Marc Boucoiran au sein de la SNI.